Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211120-2021-125-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

N° 2021-125

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 20 novembre 2021 à 8 h 30, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 35

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (pouvoir à M. BEAUDEAU, puis arrivée au point n° 2021-124), M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON (partie au point n° 2021-131, puis pouvoir à Mme VERTÉ), Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE (arrivée au point n° 2021-136), M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration : 4

M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. LLEDO	qui a donné pouvoir à Mme KASMI
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211120-2021-125-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : FINANCES
Acompte sur la subvention 2022 accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
Délibération n° 2021-125

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 pour les Communes,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que la subvention 2022 attribuée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera votée lors de l'adoption du Budget Primitif de la Ville présenté fin du 1er trimestre 2022,

Considérant que le CCAS doit faire face aux dépenses de fonctionnement pendant le 1er trimestre 2022,

Après avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 09 novembre 2021,
Après avis du Bureau Municipal du 09 novembre 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame PERRON,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 38 VOIX POUR

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le versement d'un acompte de 500 000 € sur la subvention 2022 allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ARTICLE 2 : Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget de l'exercice 2022 (compte 657362).

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211120-2021-125-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

ARTICLE 3 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 20 novembre 2021

Le Maire,
1ère Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol

MAIRIE DE VILLEPINTE

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211120-2021-125-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
DIRECTION FINANCES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-125

Conseil Municipal du 20 novembre 2021

RAPPORTEUR : *Madame PERRON*

OBJET : *I - FINANCES*
3 - Acompte sur la subvention 2022 accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En 2022, la Ville de Villepinte, conformément à la règlementation en vigueur, prévoit de voter son Budget Primitif 2022 avant le 15 avril 2022.

Pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de faire face aux dépenses prévues lors du 1er trimestre 2022, il est proposé d'accorder, dans le cadre du Budget Primitif 2022, un acompte de 500 000 € sur la subvention de fonctionnement 2022.

Pour mémoire, la subvention 2021 allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) était de 1 200 000 €.

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le versement d'un acompte de 500 000 € sur la subvention 2022 allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Evaluation des Politiques Publiques du 09 novembre 2021.
Avis du Bureau Municipal du 09 novembre 2021.